

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENTS NUMÉROS RCA07-E024 et RCA07-E027**

**AVIS EST DONNÉ :**

Que lors d'une séance spéciale du conseil tenue le 25 janvier 2007, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements numéros RCA07-E024 et RCA07-E027 intitulés:

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA07-E024 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 420 000 \$ POUR LA RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU 2<sup>E</sup> ÉTAGE DU CENTRE RÉCRÉATIF RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA07-E027 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 680 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE REFECTION ET DE PROTECTION DES COURS DE SERVICE**

Prenez en outre avis que lesdits règlements ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales et des Régions le **19 mars 2007**. Les règlements ci-dessus avaient également été préalablement approuvés par les personnes habiles à voter le **8 février 2007**.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements peuvent être consultés du lundi au vendredi, aux heures de bureau, soit de 8 h 30 à 16 h 30 à compter de la parution de cet avis, au bureau de l'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 28<sup>e</sup> jour du mois de mars 2007.

---

M<sup>e</sup> Dany Barbeau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement  
et directrice du bureau d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/rpm).